

MAKE THE LABEL COUNT



POINTS CLES A RETENIR:

1

Bien que la proposition de l'UE soit louable car elle vise à dissiper la confusion des consommateurs et à encourager l'adoption d'un langage commun en matière de durabilité, on craint que l'UE utilise une méthode incomplète de calcul de l'impact environnemental de la production des vêtements et des chaussures ; les informations fournies au consommateur par le biais des étiquettes risquent d'être simplifiées à l'excès et inexactes.

2

Des experts et des organisations collaborent pour sensibiliser les décideurs européens à cette question, en leur demandant de modifier la méthode d'analyse du PEF avant sa mise en œuvre.

3

Nous sollicitons votre soutien pour plaider en faveur d'améliorations méthodologiques afin de garantir que les consommateurs reçoivent des informations pertinentes, objectives et impartiales sur l'empreinte d'un produit.

QUELLE EST LA PROPOSITION DE L'UE CONCERNANT LES ALLÉGATIONS DE DURABILITÉ DES VÊTEMENTS ?

À l'heure actuelle, le langage de la durabilité est disparate et manque de cohérence, en grande partie à cause d'un manque de terminologie commune et des exigences relativement laxistes ou variables en matière d'étiquetage. Cela donne lieu à des niveaux élevés de « greenwashing » à l'origine d'une grande confusion chez les consommateurs et a retardé le traitement véritable de la question de la durabilité par l'industrie de la mode et du textile.

Dans le cadre de ses travaux sur l'économie circulaire et la protection des consommateurs, l'UE prévoit que les entreprises justifient les allégations environnementales qu'elles formulent. Bien que ses objectifs soient louables, la méthode actuelle qui sous-tend ce projet, appelé Empreinte environnementale du produit (PEF), est trop restrictive et ne tient pas compte de certains critères clés en matière de durabilité, notamment les avantages de l'utilisation de fibres renouvelables et biodégradables, les effets néfastes de la pollution microplastique et l'empreinte environnementale complète des fibres de combustibles fossiles. En tant que tel, le PEF risque d'induire les consommateurs en erreur quant à l'impact environnemental réel des produits achetés et, en fin de compte, de compromettre les objectifs de durabilité de l'UE.

QU'EST-CE QUE LE PEF?

Le PEF a été proposé pour la première fois par la Commission européenne (CE) en avril 2013, dans le cadre de l'initiative « Construire un marché unique pour les produits verts ».¹ À l'époque, l'accent était mis sur le développement de méthodes de calcul de l'impact des produits sur l'environnement, afin de garantir un système de mesure harmonisé et transparent quant aux allégations environnementales et ainsi favoriser une concurrence loyale entre les produits fabriqués dans les différents États membres.

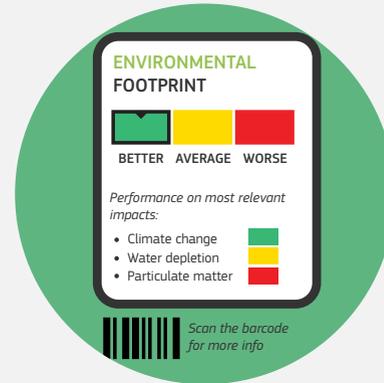
Par la suite, la CE a collaboré avec des experts du secteur et des entreprises privées pour développer une méthode permettant de traduire l'impact environnemental d'un produit fini dans un langage commun, au niveau du produit, permettant aux consommateurs de prendre des décisions éclairées au moment de l'achat. La méthode PEF utilise les données de l'analyse du cycle de vie (ACV) pour évaluer l'impact environnemental des produits. Pour en savoir plus sur les ACV, voir les informations complémentaires à la page 11 ci-dessous.

La CE envisage de d'appliquer à présent la méthode PEF aux produits de l'habillement et de la chaussure et de l'intégrer à la réglementation.² Le but étant que, grâce aux labels PEF, les consommateurs prennent des décisions en faveur de la planète au moment de l'achat.

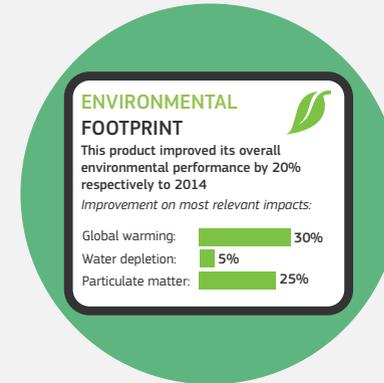
L'ÉTUDE PILOTE A EXPLORÉ LA MANIÈRE DONT LA NOTATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL POURRAIT APPARAÎTRE SUR TOUS LES PRODUITS D'HABILLEMENT ET DE CHAUSSURES VENDUS DANS L'UE.



L'ETIQUETTE DE PERFORMANCE



L'ETIQUETTE « FEUX DE SIGNALISATION »



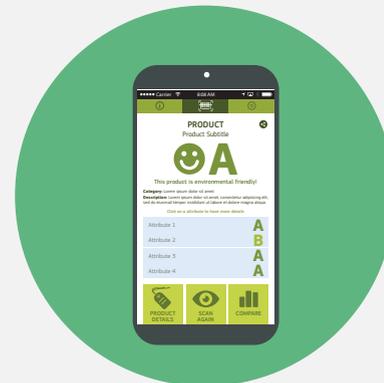
L'ETIQUETTE « EFFICACITE »



FICHES D'INFORMATIONS



SITES INTERNET



APPLICATIONS MOBILE



SITES EN LIGNE



INFOGRAPHIES

¹ Single Market for Green Products Initiative. <https://ec.europa.eu/environment/eussd/smgp/> (Dernière consultation: 05/11/2021)

² Legislative train schedule: A European Green Deal, Substantiating Green Claims / Before 2022-01. <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-a-european-green-deal/file-substantiating-green-claims> (Dernière consultation: 05/11/21)

Source: European Commission, <https://ec.europa.eu/environment/eussd/smgp/pdf/infographic-env-info.pdf> (Dernière consultation: 05/11/2021)

QU'EST-CE-QUE LE PEF VISE A MESURER?

Le PEF vise à mesurer l'impact environnemental négatif des produits et à en informer le public. Actuellement, 16 catégories d'impact environnemental sont identifiées dans la méthode de calcul:³

APPAUVRISSMENT DE L'OZONE	TOXICITÉ HUMAINE - EFFETS CANCÉRIGÈNES	TOXICITÉ POUR L'HOMME - FACTEUR NON CANCÉRIGÈNE
ÉCO-TOXICITÉ - EAU DOUCE AQUATIQUE	PARTICULES / MATIÈRES INORGANIQUES RESPIRATOIRES	FORMATION PHOTOCHIMIQUE DE L'OZONE
ACIDIFICATION	EUTROPHISATION - TERRESTRE	EUTROPHISATION - EAU DOUCE AQUATIQUE
EUTROPHISATION - MARINE	UTILISATION DES TERRES	DIMINUTION DES RESSOURCES - EAU
DIMINUTION DES RESSOURCES - ENERGIE FOSSILE	DIMINUTION DES RESSOURCES - MINÉRAUX ET MÉTAUX	RAYONNEMENT IONISANT, SANTÉ HUMAINE
	CHANGEMENT CLIMATIQUE	

³ Product Environmental Footprint Category 2 Rules Guidance 3, Version 6.3, May 2018. (see page 47) https://eplca.jrc.ec.europa.eu/permalink/PEFCR_guidance_v6.3-2.pdf (Dernière consultation: 05/11/2021)

COMMENT LE PEF POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉ?

Certains impacts environnementaux majeurs ne sont pas pris totalement en compte ou ne sont pas inclus dans la méthode PEF, ce qui pourrait saper la crédibilité des analyses de l'impact environnemental des vêtements et des chaussures réalisées par l'UE et remettre en question leur véracité.



POLLUTION MICROPLASTIQUE



IMPACT TOTAL DES ENERGIES FOSSILES



PRATIQUES DE PRODUCTION



CARACTÈRE RENEUVABLE & BIODEGRADABLE



DURÉE DE VIE D'UN PRODUIT

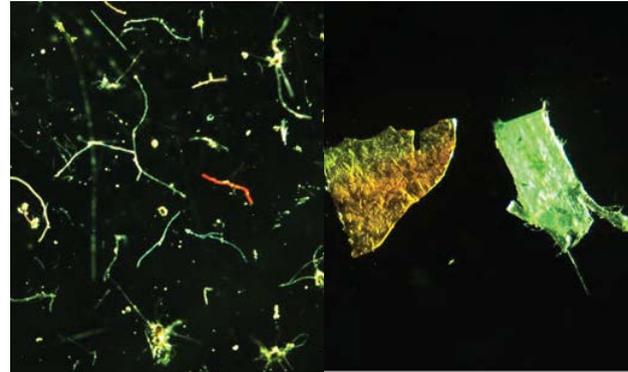
Pour que les consommateurs comprennent les critères de durabilité d'un produit, ils doivent également avoir des informations sur les impacts sociaux.



IMPACTS SOCIAUX

PRÉOCCUPATIONS ACTUELLES CONCERNANT LA MÉTHODE PEF

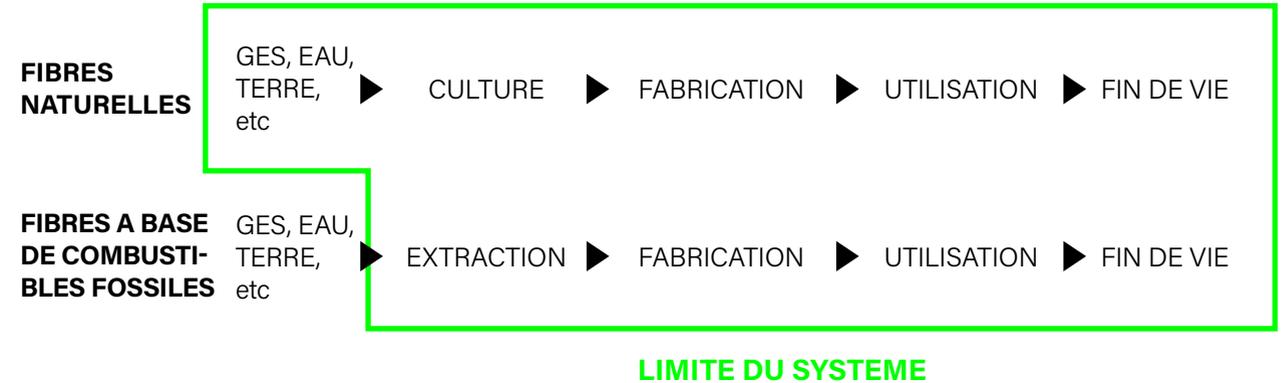
Certains impacts environnementaux majeurs ne sont pas pris totalement en compte ou ne sont pas inclus dans la méthode PEF, ce qui pourrait saper la crédibilité des analyses de l'impact environnemental des vêtements et des chaussures réalisées par l'UE et remettre en question leur véracité.



Fibres microplastiques (à gauche) et fragments microplastiques (à droite) provenant du plancher océanique de la mer Tyrrhénienne à une profondeur d'environ 800 mètres. *Source: Textile World*

1. Pollution microplastique

Les textiles synthétiques rejettent des quantités importantes de fibres microplastiques lors du lavage et de l'utilisation, libérant des microplastiques dans les environnements terrestres et marins, ainsi que dans la chaîne alimentaire humaine. Cependant, la pollution microplastique provenant des matériaux synthétiques n'est pas incluse dans les impacts environnementaux actuellement pris en compte dans la méthode PEF et n'est donc pas notée négativement, malgré les preuves scientifiques croissantes de son impact nocif sur la santé humaine et planétaire. Des études scientifiques ont montré qu'une charge de lavage de 5 kg de tissus en polyester pouvait libérer jusqu'à 6 millions de fibres microplastiques.⁴ On estime que d'ici 2030, les fibres synthétiques représenteront 73 % de la production de fibres, dont 85 % en polyester.⁵



Les calculs ne sont pas les mêmes pour les fibres naturelles cultivées et les fibres synthétiques extraites.

Source: IntegrityAg IntegrityAg

2. Impacts environnementaux des combustibles fossiles

La méthode PEF ne tient pas compte de l'ensemble des impacts environnementaux de la formation du pétrole brut (une ressource de base servant à la fabrication des fibres synthétiques). Le système de calcul du PEF pour les fibres synthétiques commence à l'extraction à la tête du puits, non à la formation de la matière première. En revanche, tous les impacts négatifs liés à la formation des fibres naturelles sont entièrement pris en compte, y compris les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des terres et de l'eau, etc.

Étant donné que c'est au cours de la phase de formation des fibres que les fibres textiles présentent souvent le plus gros impact sur le cycle de vie, la méthode de calcul actuelle du PEF accroît l'inégalité entre les produits fabriqués à partir de fibres naturelles et ceux fabriqués à partir de combustibles fossiles. Il est difficile d'appréhender et de prendre en compte l'impact environnemental de la formation du pétrole brut depuis son origine, c'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer la méthode pour permettre une comparaison équitable des différents types de fibres.

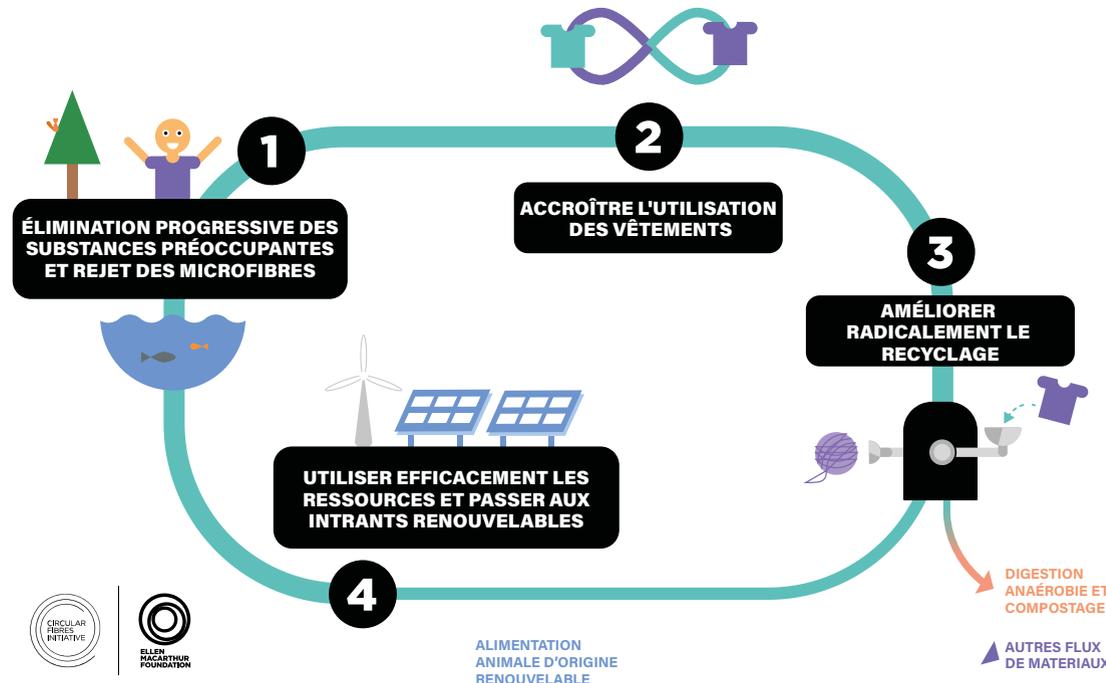
⁴ De Falco, F., et al., Evaluation of microplastic release caused by textile washing processes of synthetic fabrics. *Environmental Pollution*, 2018. 236: p. 916-925. https://hs0010910.jnu.edu.cn/_upload/article/files/99/43/22e7ab944778a9b501a3eef5f328/6e9230ed-97d8-4ccd-9252-0c30e6705d73.pdf (Dernière consultation: 05/11/21)

⁵ Changing Markets Foundation. Fossil Fashion: the hidden reliance of fast fashion on fossil fuels. 2021. http://changingmarkets.org/wp-content/uploads/2021/01/FOSSIL-FASHION_Web-compressed.pdf (Dernière consultation: 05/11/21)

PRÉOCCUPATIONS ACTUELLES CONCERNANT LA MÉTHODE PEF

3. Caractère renouvelable et biodégradable

Le caractère durable des fibres naturelles, tel que la possibilité de renouvellement en début de vie, des niveaux élevés de réutilisation et de recyclage au cours de la vie et la biodégradabilité en fin de vie ne sont pas pris en compte ou seulement de manière partielle dans la méthode PEF actuelle. Les fibres naturelles sont des ressources renouvelables qui peuvent être régénérées par des systèmes vivants, par opposition à l'extraction de combustibles fossiles finis destinés à la fabrication des fibres synthétiques.



Une nouvelle économie textile. Source: Fondation Ellen MacArthur

Les matières premières cultivées dans les fermes sont intrinsèquement circulaires. Elles peuvent être cultivées indéfiniment et sont biodégradables en fin de vie, restituant leurs nutriments dans le sol pour être réutilisées. Le PEF n'accorde pas la priorité à la biodégradabilité et ne pénalise qu'à peine les matières non biodégradables alors qu'elles s'accumulent sous forme de déchets solides dans les décharges du monde entier et libèrent des microplastiques dans le sol, les océans et l'air.

Cette inégalité de traitement pourrait être résolue en intégrant des paramètres qui tiennent compte de la circularité biologique dans le score global. Une solution serait de combiner les indicateurs de circularité matérielle (par exemple, la Fondation Ellen MacArthur et Granta Design avec des indicateurs de cycle de vie tels que le PEF).

4. Durée de vie du produit

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) reconnaît que, par rapport aux fibres synthétiques, les fibres naturelles ont une meilleure durabilité et des impacts environnementaux plus faibles lors de la phase d'utilisation et de fin de vie du produit. Les caractéristiques inhérentes aux vêtements

produits à base de fibre animale, notamment leur résistance aux odeurs et aux plis, font qu'ils sont lavés moins souvent que les autres types de fibres, ce qui permet de réduire la consommation d'eau, d'énergie et de détergent.⁶ Les lavages moins fréquents permettent de conserver l'aspect « neuf » du vêtement, ce qui permet de prolonger sa durée de vie. D'autres critères qui prolongent la durée de vie d'un vêtement, qui ne sont pas inclus dans l'analyse de la durée de vie, concernent le caractère ajusté du vêtement et son design durable.

5. Pratiques de production

Dans le cadre du PEF, les impacts des pratiques de production sont modélisés sans tenir compte de la manière dont ils ont été dérivés, ce qui signifie que l'utilisation des ressources renouvelables et les pratiques de gestion durable ne sont ni prises en compte ni encouragées. Par exemple, le PEF ne récompense pas les pratiques d'approvisionnement en matières premières respectueuses de l'environnement comme p. ex. l'agriculture régénérative ou l'agriculture biologique, et il ne récompense pas non plus les pratiques d'extraction de combustibles fossiles qui restaurent les paysages et milieux naturels.

⁶ European Environmental Agency. *Textiles and the environment in a circular economy*, 2019. <https://www.eionet.europa.eu/etcs/etc-wmge/products/etc-reports/textiles-and-the-environment-in-a-circular-economy> (Dernière consultation: 05/11/21)

PRÉOCCUPATIONS ACTUELLES CONCERNANT LA MÉTHODE PEF



6. Impacts sociaux

Si l'objectif d'harmonisation des allégations de durabilité est d'encourager les consommateurs à acheter des vêtements plus durables et d'inciter les marques à s'approvisionner en fibres plus durables, il convient d'examiner avec soin qui sera touché. La définition de la durabilité est une consommation qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, et parmi ces besoins, ceux des pauvres doivent être prioritaires.

Cela signifie que les industries traditionnelles, locales et rurales qui soutiennent la prospérité des communautés doivent être prises en compte. Ces industries comprennent la production de laine d'alpaga, de cachemire, de soie et de coton, qui soutiennent financièrement et socialement les agriculteurs ruraux, les communautés et les chaînes d'approvisionnement régionales dans le monde entier.

La prise en compte des impacts sociaux majeurs liés à la fabrication de textiles, tels que des salaires décents et des conditions de travail adéquates, est également nécessaire pour assurer la transition vers une industrie de la mode et du textile profondément durable.



Culture du coton.
Source: Dinesh Khanna for C&A Foundation

La culture des fibres naturelles assure un revenu aux communautés rurales, éloignées et pauvres, ce qui est indissociable de leur caractère durable. Le coton représente 50 % des revenus d'exportation du Bénin.⁷ Les ventes d'alpaga sont cruciales pour 46 des provinces les plus pauvres du Pérou, où 35,3 % de la population n'avait pas de revenus suffisants pour répondre à ses besoins fondamentaux en 2018.⁸

Les conseils d'achat aux consommateurs ne devraient pas se baser uniquement sur le critère de l'impact environnemental. L'impact socio-économique doit également être pris en compte dans le cadre d'un label de durabilité portant sur le vêtement et la chaussure.

Il convient de noter que la majorité de ces préoccupations concerne les directives PEF ambitieuses qui s'appliquent à toutes les catégories de produits, et pas seulement au vêtement et à la chaussure. Cependant, ce problème est plus important pour les vêtements et les chaussures car cette catégorie compare des produits fabriqués à partir de matières premières biologiques avec des vêtements fabriqués à partir de matières premières minières.

Pour éviter que les mêmes problèmes ne se posent pour les futures catégories de produits, nous encourageons la CE à se pencher en priorité sur ces manquements. Les catégories de produits telles que les intérieurs des bâtiments, le mobilier et le carburant pour les véhicules seront affectées, car elles comprennent également des produits fabriqués à partir de matières premières biologiques et minières. L'intérieur des bâtiments comprend la literie, les tapis, les rideaux et les tissus d'ameublement qui peuvent être fabriqués à partir de fibres naturelles ou synthétiques, tandis que les meubles peuvent être fabriqués en bois, en plastique ou en métal.

D'autres préoccupations, telles que les impacts sociaux, pourraient être intégrées dans un indicateur distinct, en parallèle au PEF.

⁷ The World Bank, World Integrated Trade Solution. Trade Summary for Benin 2019. <https://wits.worldbank.org/countrysnapshot/en/BEN> (Dernière consultation: 05/11/2021)

⁸ Bates Kassatly, V and Baunmann-Pauly, D. The Great Greenwashing Machine Part 1: Back to the Roots of Sustainability. Geneva Center for Business & Human Rights; Geneva School of Economics and Management; Eco-Age. 2021. P 15. https://eco-age.com/wp-content/uploads/2021/09/REPORT_Final_72dpi2.pdf (Dernière consultation: 05/11/2021)

LE PEF S'ALIGNE-T-IL SUR LES OBJECTIFS DE L'UE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE?

En omettant ou en minimisant les attributs intrinsèquement circulaires des fibres naturelles (y compris leurs propriétés renouvelable et biodégradable), la durée de vie utile, l'impact des microplastiques, les pratiques de production et les impacts sociaux, la CE risque de perdre une occasion importante de réaliser ses objectifs louables et détaillés dans le Plan d'action pour l'économie circulaire (PAEC) et la stratégie de l'UE pour les textiles. De même, sans prendre en compte les microplastiques, la possibilité de mettre en œuvre la stratégie sur les plastiques est réduite. Le Pacte vert pour l'Europe et le PAEC ont tous deux donné la priorité au traitement des sources de pollution nocives comme les microplastiques.

Plan d'action pour l'économie circulaire (PAEC)

Le PAEC, adopté par la Commission européenne en mars 2020, est l'un des principaux éléments constitutifs du Green Deal européen. Les objectifs du PAEC sont de garantir que les produits mis sur le marché de l'UE soient « conçus pour durer plus longtemps » sont plus faciles à réutiliser, à réparer et à recycler » ; que « les consommateurs auront accès à des informations fiables sur des questions telles que la réparabilité et la durabilité du produit » et vise à « éviter complètement les déchets ».[9] Le textile a été identifié comme l'un des secteurs qui utilisent le plus de ressources et où le potentiel de circularité est élevé. Le PAEC s'engage à ce que « la Commission proposera également que les entreprises justifient de leurs déclarations environnementales en utilisant l'empreinte environnementale du produit et l'organisation des méthodes d'empreinte environnementale des produits et des organisations ».[10]

Le PAEC présente un ensemble d'initiatives liées entre elles dont le but est que les produits, services et modèles commerciaux durables soient la norme et ainsi faire changer les modes de consommation:

Cadre réglementaire relatif aux produits durables

Par le biais du cadre réglementaire relatif aux

produits durables, l'objectif affiché par la Commission est de rendre tous les produits fabriqués ou vendus dans l'UE conformes aux normes techniques de durabilité via un cadre juridique. Il s'agira « d'améliorer la durabilité, la réutilisation, l'amélioration et la réparation des produits », « de permettre un recyclage de haute qualité », « de réduire et de récompenser les produits en fonction de leurs différentes performances en matière de durabilité ».[11] La commission projette « d'étudier d'autres actions législatives et non législatives, y compris les règles de l'UE concernant les exigences en matière d'étiquetage obligatoire de la durabilité et la divulgation d'informations aux consommateurs sur les produits tout au long des chaînes de valeur ».[12]

Donner aux consommateurs les moyens d'adopter la Transition verte

Cette Directive modifiera la Directive relative aux pratiques commerciales déloyales (DPCD) et la Directive relative aux droits des consommateurs (DDC) afin d'instaurer des règles plus explicites sur ce que les marques peuvent dire sur les caractéristiques de durabilité de leurs produits. Ce niveau de transparence a le potentiel de contrer le phénomène de greenwashing chez les consommateurs, à condition que les caractéristiques de durabilité vantées reflètent des informations scientifiques et exactes.

Si ces caractéristiques reposent sur la méthode PEF, cette dernière doit d'abord être mise à jour pour inclure les critères omis.

Stratégie européenne en matière de plastique

Par le biais de la Stratégie européenne sur les plastiques, la Commission va développer « l'étiquetage, la normalisation, la certification et les mesures réglementaires sur la libération non-intentionnelle de micro-plastiques. »¹⁵

Dans sa forme actuelle, la méthode PEF ne reflète pas de manière adéquate les exigences de durabilité et de circularité affichées par l'UE. Toutefois, en y apportant quelques révisions, elle peut répondre aux exigences liées aux domaines de l'habillement et la chaussure.

- 9 Changing how we produce and consume: New Circular Economy Action Plan shows the way to a climate-neutral, competitive economy of empowered consumers. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_420 (Dernière consultation: 05/11/2021)
- 10 Communication From The Commission To The European Parliament, The Council, The European Economic And Social Committee And The Committee Of The Regions. COM (2020) 98. Section 2.2. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1583933814386&uri=COM:2020:98:FIN> (Dernière consultation: 05/11/2021)
- 11 Communication From The Commission To The European Parliament, The Council, The European Economic And Social Committee And The Committee Of The Regions. COM (2020) 98. Section 2.1. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1583933814386&uri=COM:2020:98:FIN> (Dernière consultation: 05/11/2021)
- 12 "Sustainable product policy & ecodesign, The European Commission Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs, https://ec.europa.eu/growth/industry/sustainability/sustainable-product-policy-ecodesign_en (Dernière consultation: 05/11/21)"
- 13 Communication From The Commission To The European Parliament, The Council, The European Economic And Social Committee And The Committee Of The Regions. COM (2020) 98. Section 3.5. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2020:98:FIN&WT.mc_id=Twitter (Dernière consultation: 05/11/2021)
- 14 EU strategy for textiles, Document Ares(2021)67453, EUR-Lex, (2021), [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=PI_COM:Ares\(2021\)67453](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=PI_COM:Ares(2021)67453) (Dernière consultation: 05/11/21)
- 15 Communication From The Commission To The European Parliament, The Council, The European Economic And Social Committee And The Committee Of The Regions. COM (2020) 98. Section 3.4. https://ec.europa.eu/environment/topics/plastics/microplastics_en (Dernière consultation: 05/11/2021)

COMMENT AMÉLIORER LE PEF?

Le système PEF est conçu pour faciliter des comparaisons entre produits similaires, mais il n'est pas encore possible de comparer des textiles fabriqués à partir de fibres naturelles et ceux à base de fibres synthétiques. Les limites actuelles du PEF représentent un véritable défi pour la mise en œuvre de la stratégie de l'UE et de l'objectif du PEF consistant à fournir des comparaisons équitables des produits sur la base de leurs caractéristiques environnementales.

Notre analyse recommande trois améliorations méthodologiques principales pour mettre en œuvre la politique environnementale de l'UE grâce à des comparaisons équitables des textiles en fibres naturelles et des textiles en fibres synthétiques dans le PEF.

1

Le système PEF doit intégrer les émissions de microplastiques comme un indicateur.

Le système PEF doit inclure un indicateur pour les émissions de microplastiques afin d'être cohérent avec les stratégies de l'UE et de respecter le principe de précaution. Omettre les microplastiques n'a vraiment aucun impact sur ces émissions. Cela risque d'orienter involontairement les consommateurs vers la consommation de produits et fibres à base de plastiques et d'augmenter encore les émissions de microplastiques.

Les microplastiques peuvent être ajoutés comme un indicateur du niveau des stocks avant leur intégration complète dans le système PEF.

2

Le système PEF devrait intégrer les déchets plastiques comme un indicateur.

Le système PEF doit inclure un indicateur pour les déchets plastiques afin d'être cohérent avec les directives de l'UE sur les déchets plastiques. Il est nécessaire de réduire le volume des déchets plastiques en réduisant la demande de plastique cette matière et/ou en la détournant des décharges vers de meilleurs processus de gestion de fin de vie, dont le recyclage des fibres. Actuellement, le recyclage des fibres synthétiques est négligeable et la valorisation énergétique de la fin de vie n'est pas durable car l'incinération des déchets plastiques libère du CO₂ fossile, qui contribue au réchauffement climatique.

3

Le système PEF devrait être basé sur des principes de durabilité.

Le système PEF doit inclure un indicateur de circularité pour être cohérent avec le Plan d'action pour l'économie circulaire (PAEC). Les matériaux fossiles ne sont ni renouvelables ni circulaires et, à l'heure actuelle, aucun des 16 indicateurs PEF ne mesure directement la circularité. L'inclusion de la circularité en tant qu'indicateur dans le PEF est le meilleur moyen d'évaluer équitablement la durabilité des matières premières provenant de sources renouvelables et non renouvelables.

Il conviendrait d'accorder un facteur de pondération approprié à chacun de ces indicateurs dans le score unique PEF pour mettre en œuvre les stratégies de l'UE.

Ne pas aborder ces limitations risque maintenant de pérenniser un système qui est contre-productif pour la politique environnementale de l'UE et qui nous fait rater de nombreuses occasions pour réussir la transition vers une économie circulaire.

Remarque: La mise en œuvre de la politique sociale de l'UE nécessiterait d'apporter des améliorations supplémentaires à la méthode PEF.

POURQUOI EST-CE SI IMPORTANT DE REUSSIR NOTRE CAMPAGNE?

L'initiative politique et législative de la Commission Européenne obligeant les fabricants à justifier leurs allégations de durabilité est susceptible d'établir une norme mondiale et pourrait donner d'excellents résultats environnementaux si la méthode du PEF était modifiée. Il est important d'agir maintenant et de réussir cette campagne. Il en va de la crédibilité du système et du respect des exigences du consommateur en matière de transparence.

Nous nous devons de produire des vêtements durables par égard pour la planète et nous nous devons de fournir aux consommateurs les bonnes informations sur le caractère durable de leur vêtement. Les caractéristiques de durabilité indiquées sur les étiquettes des produits doivent pouvoir le refléter.



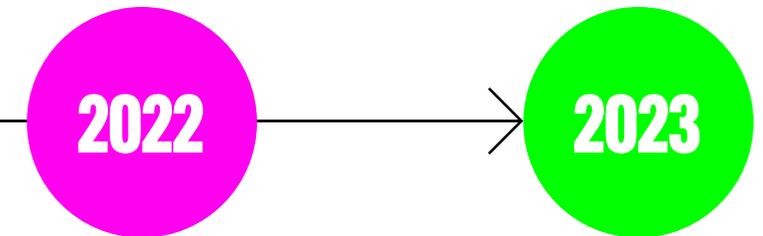
COMMENT POUVEZ-VOUS VOUS IMPLIQUER ?

Nous vous invitons à nous rejoindre dans cette démarche de sensibilisation et à proposer des solutions pour aider la CE à atteindre ses objectifs dans les domaines de l'habillement et de la chaussure.

Inscrivez-vous à la lettre d'information « Make the Label Count » pour rester au courant des dernières nouvelles et des événements sur www.makethelabelcount.org



CALENDRIER DE MISE EN PLACE



La CE prépare actuellement la proposition législative et réglementaire relative aux allégations de durabilité dans le domaine du vêtement et de la chaussure. Elle devrait paraître de manière anticipée en fin 2022.

Prévision de finalisation des règles de catégorie du PEF pour le vêtement et la chaussure.

PARTAGEZ CETTE CAMPAGNE!



@MakeLabelCount



www.linkedin.com/company/make-the-label-count

#MakeTheLabelCount

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ressources utiles:



[Make the Label Count: la méthode PEF expliquée simplement](#)



[Delivering EU environmental policy through fair comparisons of natural and synthetic fibre textiles in PEF – Executive Summary](#)



[Mise en œuvre de la politique environnementale de l'UE grâce à des comparaisons équitables des textiles en fibres naturelles et ceux en fibres synthétiques dans le PEF – Livre blanc](#)



[La mode fossile: la dépendance cachée de la « fast fashion » aux combustibles fossiles – Changing Markets Foundation](#)



[Était-ce du polyester depuis le début? Veronica Bates Kassatly](#)



[The Great Greenwashing Machine](#)

Qu'est qu'une ACV?

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une étude détaillée de l'impact environnemental complet d'un produit, à partir de la phase d'acquisition des matières premières et de fabrication d'un produit, d'une activité ou d'un service. Elle peut également examiner les phases d'utilisation active et de fin de vie. En général, les résultats de l'ACV sont souvent utilisés pour permettre une prise de décision éclairée et faciliter la comparaison entre différents matériaux, produits et services. Cependant, les comparaisons ne sont valables que si les analyses sont effectuées "en termes similaires" et prennent en compte les mêmes étapes de la vie pour garantir une juste équivalence entre les produits comparés.

L'analyse du cycle de vie (ACV)

QU'EST-CE QU'UN ACV?

Une analyse du cycle de vie (ACV) est une étude ou un examen détaillé de l'impact environnemental complet de la fabrication d'un produit, d'une activité ou d'un service. Elle peut également examiner les phases d'utilisation active et de fin de vie.

OBJECTIF POURSUIVI

En général, les résultats de l'ACV sont utilisés pour permettre une prise de décision éclairée et faciliter la comparaison entre différents matériaux, produits et services.

DU BERCEAU AU BERCEAU

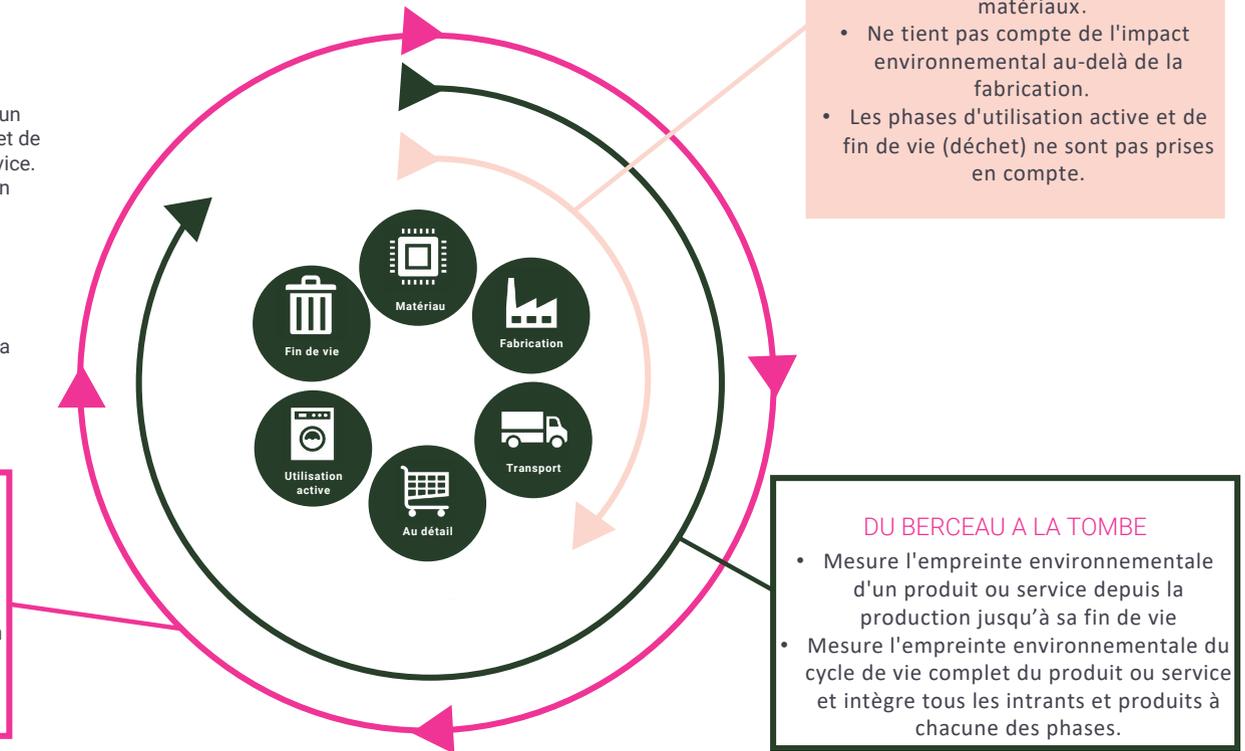
- Un type spécifique d'évaluation « du berceau au berceau » qui prend en compte la phase de fin d'utilisation, l'extraction et la production des matériaux, mais aussi le recyclage des matériaux post-consommation.

DU BERCEAU A LA PORTE DE L'USINE

- Mesure l'empreinte environnementale de l'extraction et de la phase de production des matériaux.
- Ne tient pas compte de l'impact environnemental au-delà de la fabrication.
- Les phases d'utilisation active et de fin de vie (déchet) ne sont pas prises en compte.

DU BERCEAU A LA TOMBE

- Mesure l'empreinte environnementale d'un produit ou service depuis la production jusqu'à sa fin de vie
- Mesure l'empreinte environnementale du cycle de vie complet du produit ou service et intègre tous les intrants et produits à chacune des phases.



Mesurer le cycle de vie complet d'un vêtement. Source: Eco-Age